

Paris 21 novembre 1850. — On annonce que M. Sobrier, l'un des condamnés de la haute cour de Bourges, va, sur l'avis des médecins, être admis dans une maison de santé comme frappé d'aliénation mentale.

—On lit dans le *Lorientais* du 15 novembre: "M. Barbès est arrivé hier matin; vers huit heures et demie, à Auray, voyageant dans une voiture de poste, sous l'escorte de deux gendarmes assis près de lui. Descendu à la poste aux chevaux, M. Barbès s'est fait apporter à déjeuner à l'hôtel. Environ une demi-heure après, il a traversé la cour, passant au milieu d'une vingtaine de personnes accourues pour satisfaire leur curiosité. Il est remonté en voiture et a pris la route de Quiberon, où il est arrivé vers midi. Le bateau poste de Belle-Isle a dû embarquer M. Barbès vers deux heures après-midi, pour Belle-Isle-Mer."

—Le comité central démocratique, Européen, qui se compose de MM. Ledru Rollin, Mazzini, A. Daraz, membre de la Centralisation Démocratique Polonaise, et Arnold Rudge, ancien membre de l'Assemblée constituante de Frankfort, a publié une proclamation qu'il adresse aux Allemands pour leur recommander l'Union. Cette pièce attaque avec énergie les gouvernements européens en général et le gouvernement russe en particulier.

—Nous apprenons que des médecins officiellement commis par M. le juge d'instruction Broussais ont constaté que les facultés intellectuelles d'Allais étaient dans un état parfaitement normal.

La femme et le concubine de la maison qu'il occupait avant son entrée à l'hôpital, ont été entendus aussi et ont, dit-on, confirmé, pour ce qui dépendait d'eux, plusieurs des faits avancés par Allais. Les bruits répandus dans la salle des conférences semblaient avoir ravivé la proposition de MM. les questeurs de l'Assemblée, relative au commissariat de police. M. Baze affirmait aujourd'hui que cette proposition n'était pas retirée et qu'elle serait discutée.

—On s'occupe activement dans l'Inde des envois à faire à la grande exposition de Londres. Les princes indigènes veulent y être représentés. L'un d'eux, le souverain du Cachemire, Goolab Singh, envoie un lot de châles estimés 75,000 roupies (187,500 fr.) qu'il adresse aux commissaires afin que ceux-ci en disposent ensuite comme il leur semblera convenable. Un autre prince, le rajah de Pattiala, envoie une armure incrustée d'or qui passe aussi pour être d'une grande valeur.

**A VENDRE.** La propriété du Séminaire, située sur les bords du Bayou, près de l'Eglise Paroissiale de l'Assomption, renfermant trois arpents de face sur quarante de profondeur, dont vingt sont en pleine culture et en état de produire l'année prochaine une abondante récolte de cannes; le reste est encore couvert d'une forêt riche en cèdres. Un vaste édifice à trois étages, bâti en briques, et entouré de nombreuses bâtisses; le tout entouré de grands avantages, soit à un planteur ou à tout autre propriétaire, qui désirerait prendre à ce sujet des arrangements à l'amiable. Pour de plus amples informations s'adresser à M. Masnou, Président du Séminaire. n16\*

**SHERIFF'S SALE.** A. M. Foley vs. Charles Bourg. STATE OF LOUISIANA.—JUSTICE'S COURT, Eighth Ward, in and for the parish of Assumption.—No. 76.—By virtue of, and in obedience to an order of sale to me directed by the Honorable the above court, in the above entitled and numbered suit, I will offer at public sale, at the Court House of this parish, on Saturday, the 4th day of January, 1851, at eleven o'clock A. M., the following described property, attached in the above suit, to wit: A lot of carpenter's tools, a fine tool chest and a grind-stone, seized to satisfy the above order and costs of suit. Terms—Cash. Parish of Assumption, Dec. 19, 1850. n16,31] A. F. HICKMAN, Sheriff.

**VENTE PAR LE SHERIF.** A. M. Foley vs. Charles Bourg. ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE JUSTICE, du Huitième District, dans et pour la paroisse Assumption.—No. 76.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable la Cour susdite, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'offrirai en vente publique, à la maison de cour de cette paroisse, le samedi, 4me jour du mois de Janvier 1851, à 11 heures du matin, les propriétés ci-après décrites, saisies dans le procès ci-dessus, savoir: Un lot d'outils de charpentier, un coffre à outils et une meule, saisis pour satisfaire l'ordre ci-dessus et les frais du procès. Conditions—Comptant. Paroisse Assumption, 19 décembre 1850. n19,31] A. F. HICKMAN, Sheriff.

**LIGNE REGULIERE** Entre Donaldsonville et la Nello-Orleans. Le magnifique steamboat, le GENERAL TAYLOR, Capitaine EMILE TRINIDAD, vient de reprendre ses voyages entre la Nouvelle-Orleans et Donaldsonville. Le Général Taylor, complètement redoublé et mis à neuf, offre aux passagers tous les avantages du confort et du luxe; il part de la Nouvelle Orleans, les Lundis, Mercredis et Vendredis de chaque semaine, à 9 heures A. M., et quitte Donaldsonville, les Mercredis et Samedis, à 8 heures du matin. Le prix du passage est fixé à \$3. Pour le fret, les planteurs pourront s'entendre à l'amiable, en s'adressant au capitaine Trinidad. n8\*

VENTES JUDICIAIRES.

**VENTE DE SUCCESSION.** Succession de feu Marguerite Leblanc, épouse décédée de Louis Bergeron. ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE.—Paroisse Assumption.—Au nom, et par l'autorité de l'Hon. la Cour susdite, il sera offert en vente publique, par A. F. Hickman, shérif de cette paroisse, le Jeudi, 9me jour du mois de Janvier 1851, à 10 heures du matin, sur les lieux, les propriétés ci-après décrites appartenant à la communauté qui a existé entre feu Marguerite Leblanc et son époux survivant, Louis Bourgeois, savoir: 10. Une habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse au Bayou l'Ours, mesurant quinze arpents de face, plus ou moins, sur une profondeur de quatorze arpents; Ensemble, avec un autre morceau de terre, y adossé, en arrière, de quatre arpents de face, sur sept arpents de profondeur, bornée d'un côté à la terre de Adélaïde Bourgeois et de l'autre à celle de Léonard Bourgeois, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une bonne maison de maître, sucrerie, purgerie, moulin à chevaux en fer et d'autres bâtisses (excepté un moulin à farine, une cuisine et un magasin). 20. Une négresse créole nommée Martine, âgée de 17 ans; 30. Une négresse créole nommée Hélène, âgée de 40 ans et ses quatre enfants, nommés: Eliza, âgée de 7 ans, Jean Baptiste, âgé de 5 ans, Carmélite, âgée de 4 ans, et Alexandre, âgé de 2 ans; 40. Un nègre, nommé James, âgé de 32 ans; 50. Un nègre créole, nommé Narcisse, âgé de 16 ans. 60. Un nègre créole nommé Isaac, âgé de 24 ans. 70. Une mulâtresse nommée Planchon, âgée de 24 ans, et son enfant, mulâtre nommé Séverin, âgé de 2 ans. 80. Une négresse créole nommée Louise, âgée de 20 ans. 90. Une négresse créole, nommée Charlotte, âgée de 11 ans. 100. Six vaches, deux vaux, trois paires de bœufs de tir, deux mulets américains, six mulets espagnols, 8 chevaux créoles, et 2 charrettes. 110. Le mobilier, savoir: charnues, pelles, pioches etc., deux fusils double, un moulin à gru. 120. Les meubles de ménage, batterie de cuisine, etc. Termes et Conditions.—Les termes payables en trois termes égaux, un tiers en Mars 1851, un tiers en Mars 1852 et le dernier terme en Mars 1854; Les esclaves payables aussi en trois termes égaux, un tiers en Mars 1851, un tiers en Mars 1852, et le dernier terme en Mars 1854. Le mobilier payable, toutes sommes au-dessus de dix piastres en Mars 1851, et toutes sommes de dix piastres et au-dessous de dix piastres, payables la moitié en Mars 1851 et l'autre moitié en Mars 1852. Les acquéreurs devront fournir des cautions bonnes et solvables, une hypothèque spéciale sur les terres et les esclaves jusqu'à parfait paiement, et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées, aux échéances porteront intérêt à raison de huit pour cent par an. Paroisse Assumption, le 5 décembre 1850. A. F. HICKMAN, Sheriff.

**SUCCESSION SALE.** Succession of Marguerite Leblanc, deceased wife of Louis Bergeron. STATE OF LOUISIANA.—PARISH OF ASSUMPTION.—Fifth Judicial District Court.—In the name, and by the authority of the honorable the above court, will be sold at public auction, by A. F. Hickman, sheriff of said parish, on Thursday, the 9th day of January, 1851, at ten o'clock A. M., on the premises, the following described property, belonging to the community which existed between the deceased Marguerite Leblanc and her surviving husband Louis Bourgeois, to wit: 1st. A sugar plantation, situated in this parish, on Bayou l'Ours, measuring fifteen arpents in front more or less, on a depth of fourteen arpents; together with another tract of land, touching the one above described and back of it, of four arpents front, on a depth of seven arpents, bounded on one side by the land of Adélaïde Bourgeois, and on the other side by that of Léonard Bourgeois, together with all the buildings and improvements thereon and thereunto belonging, consisting of a good dwelling house, a sugar house, purgery, an iron horse mill and other buildings (with the exception of a flour mill, a kitchen a corn house. 2d. A Creole negro girl, named Martine, 17 years of age. 3d. Hélène, 40 years of age, with her four children, named Eliza, 7 years old, Jean Baptiste, 5 years old, Carmélite, 4 years old, and Alexandre, 2 years old. 4th. James, an American boy 32 years of age; 5th. Narcisse, a Creole boy, 16 years old; 6th. Isaac, a negro boy 24 years old; 7th. Planchon, a mulatto girl, 24 years old, and her child named Séverin, 2 years old; 8th. Louise, a Creole girl, 20 years old; 9th. Charlotte, 11 years old; 10th. Six cows, and two calves, three pair of work oxen, two American mules, six Spanish mules, eight Creole horses and 2 stations. 11th. Farming utensils, such as ploughs, hoes, spades, &c., 2 double barreled guns, a corn mill, &c. 12th. The house hold furniture, kitchen utensils, &c. Terms and conditions.—The Landed property, payable in three equal instalments, one third in March, 1851, one third in March, 1852, and the last third in March, 1854. The slaves, payable also in three equal instalments, one third in March, 1851, one third in March, 1852, and one third in March, 1854. The moveable property payable, all sums under ten dollars, in March, 1851, and all sums of ten dollars and above ten dollars, one half in March, 1851, and the other half in March, 1852. Purchasers to give good and solvent security, with special mortgage and vendor's privilege on the landed property and slaves until paid, and all sums not punctually paid at maturity, to bear interest at the rate of eight per cent. per annum until paid. Parish of Assumption, December 5, 1850. n14,51] A. F. HICKMAN, Sheriff.

**LAFOURCHE AND NEW ORLEANS LEANS PACKET.**—The steamer MARY FOLEY, Capt. C. DALGERES, has resumed her weekly trips and will leave Donaldsonville every Monday, at 6 o'clock A. M. Returning, leaves New Orleans, every Thursday, at 9 o'clock A. M. A. F. HICKMAN, Agent, Napoleonville. n5\*

**VENTE A L'AMIABLE.** UN MORCEAU DE TERRE, situé à la Belle-Rivière, mesurant quatre arpents trois quarts de face à la Belle-Rivière, sur une profondeur de quatorze arpents (plus ou moins); bornée en arrière et en avant par la terre de Claudi Knight, et en bas par celle d'Adélaïde Rousseau. Pour les conditions, s'adresser au vendeur Augustin Thériot, Belle-Rivière. n4

VENTES JUDICIAIRES.

A. M. Foley vs. Pierre Hébert, Jr. STATE OF LOUISIANA.—FIFTH JUDICIAL DISTRICT COURT, in and for the Parish of Assumption.—No. 796.—By virtue of, and in obedience to an alias writ of fieri facias to me directed by the Honorable the aforesaid Court, in the above entitled and numbered suit, I have seized and will offer for sale, on Saturday, the 4th day of January, 1851, at 11 o'clock A. M., the following described property, belonging to the said Pierre Hébert Jr., also, all the right, title and interest which he has, or may have, in and to the same, to wit: A tract of land situated in the parish of Assumption, on the west side of Bayou Lafourche, near Grand Bayou, being the south west quarter of section No. 47, township No. 12, range No. 13, East, containing one hundred and twenty-eight acres, and 13/100 of an acre, (128 13/100) together with all the buildings and improvements thereon, and thereunto belonging, seized to satisfy the above writ, and costs of suit. Terms—Cash. Parish of Assumption, Nov. 28, 1850. n13,91] A. F. HICKMAN, Sheriff.

John H. Hsley vs. Perico Vega. STATE OF LOUISIANA.—FIFTH JUDICIAL DISTRICT COURT, in and for the parish of Assumption.—No. 234.—By virtue of, and in obedience to a writ of fieri facias, to me directed by the Honorable the aforesaid Court, in the above entitled and numbered suit, I have seized and will offer at public sale, at the Court House of this parish, on Saturday, the 4th day of January, 1851, at 11 o'clock A. M., the following named negroes, belonging to the said James Carl to wit: A negro man named Joe, about forty years of age. A negro man named Giles, about twenty-eight years of age. Seized in the above suit. Terms—Cash. Parish of Assumption, Nov. 29, 1850. n13,61] A. F. HICKMAN, Sheriff.

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE,** dans et pour la paroisse Ste Mary.—N° 3539. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'Honorable la Cour susdite, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la maison de Cour de cette paroisse, le samedi 4me jour du mois de janvier 1851, à 11 h. du matin, les esclaves ci-après nommés, savoir: Un nègre nommé Joe, âgé d'environ 40 ans. Un nègre nommé Giles, âgé de 28 ans environ. Saisis sous-faicture le writ ci-dessus et les frais du procès. Conditions: Comptant. Paroisse Assumption, le 29 Nov. 1850. A. F. HICKMAN, Sheriff.

**ROB DE BOYVEAU LAFFECTEUR DE PARIS. LE VERITABLE ROY VEGETAL DE BOYVEAU LAFFECTEUR.** Se trouve chez P. F. HELLMAN, Napoleonville, (Assumption) seul Agent de la Louisiane. Le Roy Vegetal du Docteur Boyveau Laffecteur, seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de Larrey, de Cuisinier, de Salsepareille. Il guérit radicalement, sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, les suites de gales, ulcères, et les accidents provenant des couches, de l'âge critique et de l'acreté héréditaire des humeurs. Comme dépuratif puissant, il prévient du choléra, convulsiif pour les catarrhes de vessie, les rétrécissements et la faiblesse des organes, provenant d'abus d'injections ou de sondes. Comme anti-syphilitique, le ROY guérit en peu de temps les écoulements récents ou rebelles, qui reviennent sans cesse par suite de l'emploi du copahu, du cubèbe ou des injections qui répèrent le virus sans le neutraliser. Le Rob Boyveau est surtout recommandé contre les maladies récentes, invétérées ou rebelles au mercure et à l'iodure de potassium. Chaque bouteille porte l'instruction pour l'emploi du Rob de Boyveau Laffecteur. On lit dans le Grand Dictionnaire des Sciences Médicales, Art. Rob, Vol. XLIX, P. 60: "La réputation dont jouit ce remède dans presque toutes les parties du monde civilisé, exige qu'on lui consacre ici un article spécial. La puissance du Rob Laffecteur contre les affections les plus graves et les plus alarmantes, a été depuis plus de cinquante ans tant de fois attestée dans tant de lieux divers, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en question si ce remède peut être considéré comme un des moyens les plus utiles que possède l'art de guérir. Peu de médecins ont autant manié ce médicament que l'auteur de cet article; une juste défiance de tout remède secret lui fit longtemps hésiter d'en conseiller l'usage; mais plusieurs succès éclatants qu'il eut occasion de remarquer vainquirent sa répugnance, et depuis près de vingt-cinq ans qu'il prescrit le Rob à ses malades, il ne l'a jamais vu échouer une seule fois sur plus d'une centaine de malades." N. B.—Les bouteilles sont toutes capulées et fermées par une coiffe en parchemin, et une bande portant la signature du Docteur Giraudeau de Saint-Gervais. Le nom de Boyveau-Laffecteur, se trouve sur les capsules. n13\*

**IMPORTANT TO PLANTERS.** MESSRS A. DANIEL & Co. have the honor to inform the sugar planters that they will undertake the cleaning of boilers, taking off the scales formed by the water inside of them, with a liquid composition; they will also, with the aid of another composition, clean the sugar kettles. They would respectfully refer those who may wish to try their process, to Messrs Chs. Kock, of Assumption and Townsend of Thibodaux, who have used their composition. Persons wishing to procure those compositions, can do so, by applying to Mr. John Elie Gross, engineer in the steamer F. M. Streck, or to Mr. Robert Murphy, agent, 63, Old Levee street, New Orleans. [n13,51]

**\$10 DE RECOMPENSE.** UN CHIEN DE TERRE NEUVE a été perdu à Donaldsonville, dans la nuit du 30 Novembre, au 1er Décembre. Il répond au nom de BULL. Il est de taille moyenne pour sa race. Sa fourrure est noire, à l'exception des extrémités des quatre pattes et de sa queue qui sont blanches. Le bout de son museau est gris. Le dessous du cou, le poitrail et le ventre forment une double croix blanche. On le reconnaît aussi par une mouchette blanche au-dessus du cou et un peu sur le côté droit. Celui qui le ramènera à Donaldsonville, au soussigné, aura droit à une récompense de dix piastres. La première personne qui donnera des renseignements positifs pourra exiger cinq piastres. P. L. COMMANDEUR. n14

**ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE ASSUMPTION.**—Le soussigné, seul chargé de la procuration de Nathan G. Pierson et de Marie Eugénie Landry, son épouse, administrateurs conjoints de la succession de Céleste Landry, décédée veuve Benjamin Landry, prévient les débiteurs de ladite succession, d'avoir à régler, entre mes mains, les réclamations de ladite succession contre eux, aux époques où les dites réclamations deviendront exigibles. n14

VENTES JUDICIAIRES.

A. M. Foley vs. Pierre Hébert, Jr. STATE OF LOUISIANA.—FIFTH JUDICIAL DISTRICT COURT, in and for the Parish of Assumption.—No. 796.—By virtue of, and in obedience to an alias writ of fieri facias to me directed by the Honorable the aforesaid Court, in the above entitled and numbered suit, I have seized and will offer for sale, on Saturday, the 4th day of January, 1851, at 11 o'clock A. M., the following described property, belonging to the said Pierre Hébert Jr., also, all the right, title and interest which he has, or may have, in and to the same, to wit: A tract of land situated in the parish of Assumption, on the west side of Bayou Lafourche, near Grand Bayou, being the south west quarter of section No. 47, township No. 12, range No. 13, East, containing one hundred and twenty-eight acres, and 13/100 of an acre, (128 13/100) together with all the buildings and improvements thereon, and thereunto belonging, seized to satisfy the above writ, and costs of suit. Terms—Cash. Parish of Assumption, Nov. 28, 1850. n13,91] A. F. HICKMAN, Sheriff.

John H. Hsley vs. Perico Vega. STATE OF LOUISIANA.—FIFTH JUDICIAL DISTRICT COURT, in and for the parish of Assumption.—No. 234.—By virtue of, and in obedience to a writ of fieri facias, to me directed by the Honorable the aforesaid Court, in the above entitled and numbered suit, I have seized and will offer at public sale, at the Court House of this parish, on Saturday, the 4th day of January, 1851, at 11 o'clock A. M., the following named negroes, belonging to the said James Carl to wit: A negro man named Joe, about forty years of age. A negro man named Giles, about twenty-eight years of age. Seized in the above suit. Terms—Cash. Parish of Assumption, Nov. 29, 1850. n13,61] A. F. HICKMAN, Sheriff.

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DU CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE,** dans et pour la paroisse Assumption.—N° 384. En vertu d'un writ du fieri facias, et de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. la Cour susdite, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, j'ai saisi et j'offrirai en vente publique, à la maison de Cour de cette paroisse, le samedi 4me jour du mois de janvier 1851, à onze heures du matin, la propriété ci-après décrite appartenant au dit Périco Vega, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'il a à la dite terre, où qu'il peut y avoir. Savoir: Un morceau de terre situé dans la paroisse Assumption, sur la rive droite du bayou Lafourche, à environ 4 milles de Donaldsonville, mesurant un arpent et un quart de face au dit bayou, plus ou moins, sur trente arpents de profondeur plus ou moins, bornée en haut par la terre de Juan Vega et en bas par la terre de Périco Morales, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendent. Saisies pour satisfaire le writ ci-dessus et les frais du procès. Conditions: Comptant. Paroisse Assumption, le 28 nov. 1850. A. F. HICKMAN Sheriff.

**AUX TONNELLIERS.**—Les soussignés ont récemment reçu des meilleures manufactures de Cincinnati, un assortiment complet d'outils de tonnellier, et de charpenterie, qu'ils offrent à vendre à bon marché pour du comptant. RICHARD & TEMPLET, 17, Rue Mississippi. n1\*

**GRAISSE, CHANDELLES, LIQUEURS,** &c.—100 barils de graisse première qualité; 12 caisses Star Candles; 6 barils de Whiskey; 35 paniers de Champagne; Liqueurs fines, Ketchup, &c. à vendre par RICHARD & TEMPLET, n1\* Rue Mississippi, No. 17, Donaldsonville. n1\*

**DEMANDE DE MAISON A LOUER.** ON demande à louer une maison bien distribuée, sur la rive gauche du bayou, entre Donaldsonville et Paincourtville. S'adresser aux bureaux du Pionnier. n1\*

**DETENU** dans la geôle de la paroisse Assumption, le mulâtre JOHN, âgé d'environ 25 ans; taille, 5 pieds 4 pouces; dit qu'il appartient à Mme Ve Guillot ou Guillou; il a précédemment dit que son maître se nommait M. Antoine Painbeau, demeurant près de Thibodaux. Le maître dudit esclave est prié de le retirer de prison en se conformant à la loi. A. F. HICKMAN, Sheriff. Napoleonville, 29 nov. 1850. n1\*

HOTELS, ETC.

**HOTEL.** M. C. J. E. GAUTHIER, connu depuis long-temps des planteurs et des voyageurs qui parcourent les bords du Bayou Lafourche, prévient le public qu'il a mis son établissement de Paincourtville, sur un pied plus confortable encore que par le passé. Non content d'améliorer l'hôtel proprement dit, il a garni son café des produits des meilleurs crus et des distilleries les plus réputées. Il compte ainsi se rendre digne du patronage que le public lui a accordé jusqu'à présent avec tant de bienveillance et en mériter la continuation. 15s.n2\*

**HOTEL WASHINGTON,** A NAPOLEONVILLE. M. GAUTHIER, le propriétaire du bel établissement connu sous le nom d'Hotel Washington, remercie les habitants de cette paroisse ainsi que les voyageurs, du bienveillant patronage sous lequel ils ont pris sa maison. Jaloux de justifier l'empressement de sa nombreuse clientèle, M. Gauthier n'épargnera ni soins ni dépenses, pour faire de son hôtel un établissement des plus confortables. De nouveaux bâtiments, aussi vastes qu'élegants viennent d'être construits à grands frais, et l'Hotel Washington est aujourd'hui l'un des plus beaux et des plus fréquentés de la campagne. 8s.n1\*

**COMMERCIAL HOTEL.** Donaldsonville, encoignure Lafourche et Iberville. M. FELIX BESSON prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'organiser sur un nouveau pied, son bel établissement connu sous le nom de Commercial Hotel. Une barre, où les consommateurs trouveront toujours des Liqueurs, Sirops, Vins, &c. de premier choix, est attachée à l'Hotel, et dans la salle du Café se trouve le Billard. M. Félix Besson, qui s'occupe activement et exclusivement de l'amélioration successive de son établissement, espère que le public voudra bien lui continuer le bienveillant patronage sous lequel il a pris le Commercial Hotel. n7\*

**AVIS AUX GOURMETS!!!** RESTAURANT BAUDOT. LE PETIT PAPA BAUDOT, dont les gourmets ont depuis longtemps apprécié la cuisine et sacré le talent, prévient ses amis et le public en général, qu'il tient toujours ouvert à l'appétit des amateurs de la bonne chère et des vins généreux et délicats, son bel établissement de Restaurateur, situé à Donaldsonville, encoignure des rues Mississippi et Lafourche. Le petit papa Baudot, tient en outre une CONFISERIE, où l'on trouve toujours des pâtisseries de toute espèce, depuis le chou glacé jusqu'au gâteau de Savoie; enfin le Salon de CREMES A LA GLACE, du petit papa Baudot, est ouvert chaque soir aux dames. Le triple établissement du petit papa Baudot, se recommande autant par le confort que par le choix des mets, vins, gâteaux et glaces. M. Baudot se charge encore, et aux plus justes prix, des rafraichissements pour bals ou soirées. 8s.n1\*

**ARTICLES DIVERS,** récemment reçus et à vendre par les soussignés, savoir: Clous de Weymouth, Craie, en pierre et en fer à forger, du Tennessee; Lampes, à huile, à gaz et à Camphine; Plomb, en feuille et en barre; Moulin à maïs, à café et à poivre; Draps et charrettes; Charnues, pioches et Cordage en pitre, en coton, etc.; Haches, étrilles, etc.; Ferblanterie, Poterie; Harnais de buggy; Huiliers américains et Selles, américaines, anglaises et espagnoles; Français, etc., etc.; Montures de brides; Verrerie, parfumerie; Martingales, croupières; Broses à barbe, à cheveux, à blanchir, à fourbir, à cirage, à épousseter, à peigner, à dents, à ongles, à habits, à poudre, pour enfants, etc., etc.; Eperons en acier, en fer, en cuivre, en plaque; Habillements confectionnés; Peinture blanche; Thérèbentine; Habillements confectionnés; Pinceaux; Habillements confectionnés; Ciment hydraulique; Habillements confectionnés. Le tout à des prix modérés. RICHARD & TEMPLET, n1\* Donaldsonville, 17, rue Mississippi. n1\*

**AVOCAT, à Napoleonville.** Exercer sa profession dans le 5ème District Judiciaire, composé des paroisses Assumption, Lafourche Interne et Terrebonne. Il donnera tous ses soins aux affaires qu'on voudra bien lui confier dans ce district et les avoisinants. 15s.n1\*

**AVOCAT, à Napoleonville.** Exercer sa profession dans le 5ème District Judiciaire, composé des paroisses Assumption, Lafourche Interne et Terrebonne. Il donnera tous ses soins aux affaires qu'on voudra bien lui confier dans ce district et les avoisinants. 15s.n1\*

**AVOCAT, à Napoleonville.** Exercer sa profession dans le 5ème District Judiciaire, composé des paroisses Assumption, Lafourche Interne et Terrebonne. Il donnera tous ses soins aux affaires qu'on voudra bien lui confier dans ce district et les avoisinants. 15s.n1\*

ANNONCES-ADRESSES.

A. W. WARREN, **Arpenteur et Ingénieur.** AGENCE GENERALE. De tout ce qui a rapport aux affaires des terres, A. Donaldsonville, La. S'adresser aux bureaux du Pionnier.

**TOMBEAUX ET MONUMENTS FUNERAIRES.** L. SIEUR Ls. F. PLATTEN, connu depuis plusieurs années par les nombreux ouvrages, qu'il a faits dans le cimetière de cette paroisse, et ceux des paroisses avoisinantes, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord de l'Amérique, et de l'Italie, des marbres de toute espèce, et qu'il est prêt à exécuter toute commande de tombes, caveaux de famille ou monuments concernant sa partie. Il emploie au choix des familles, le marbre la pierre, ou le bois, et se charge également des grilles ou entourage de tombes, soit en bois soit en fer. Pour plus amples renseignements, s'adresser chez lui à Plattenville à côté de l'Eglise Paroissiale de l'Assomption. Ses prix sont des plus modérés. Plattenville, 28 octobre 1850. [n9,61]

**FORGERON ET INGENIEUR MECANICIEN.** M. JACOB H. AEMENDINGER prévient les planteurs qu'il exécutera à domicile toutes sortes d'ouvrages de sa profession, qu'on voudra bien lui confier et qu'il se transportera sur toutes les habitations où il sera appelé, pour y exécuter les réparations des machines à vapeur, et les mettre en peu de temps et à des prix modérés, à même de bien fonctionner. n9,61

**AUX PLANTEURS.** M. T. J. CRANE, Forgeron et Ingénieur Mécanicien, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est maintenant établi près l'habitation de A. C. McCullum et qu'il entreprendra toute espèce de travaux concernant sa profession. Il s'empresse aussi de répondre à la demande des habitants pour les réparations des machines à vapeur, bouilloires, moulins, etc., etc. Le tout à des prix modérés. n7\*

**RELEVEUR.** M. AMBROISE ROUGEAU, établi depuis plusieurs années à Donaldsonville, en qualité de releveur, offre ses services au public. Les nombreux ouvrages qu'il a déjà relevés, sont gants de son goût et de son adresse. Ses antécédents joints à la modicité de ses prix et à la garantie qu'il donne de la perfection de ses relevures, lui assurent la clientèle de tous les personnes de la campagne qui tiennent à avoir une jolie bibliothèque. 8s-n1-1a

**DOCTEUR EN MEDICINE, DIGNEMENT LICENCIÉ,** Tient son office à l'habitation de M. Jean Dugas, un mille plus haut que Paincourtville, (Bayou Lafourche.) s12,n2,3m.

**AMADEO MOREL,** NOTAIRE PUBLIC ET JUGE DE PAIX NAPOLEONVILLE, ASSUMPTION.

**G. C. RABY,** ATTORNEY AT LAW, Assumption, (La.) Practices in the Courts of the Parishes of Assumption, Lafourche Interne, and Terrebonne.

**G. C. RABY,** AVOCAT, Assumption, La. Exercer sa profession dans les Cours des paroisses Assumption, Lafourche Interne et Terrebonne. s15,n2\*

**RICHARD & TEMPLET,** 17, Mississippi Street, Donaldsonville, DEALERS IN Gentlemen's Clothing, Hats, Boots, Shoes, Ladies' Shoes, Hosieries, Gloves, &c. Also: Ploughs, Nails, Axes, Tinware, &c. n1\*

**A. GENTILE,** Attorney at Law, Practices in the Fifth Judicial District, in the parishes of Assumption, Lafourche Interne and Terrebonne, and will give particular attention to law suits that may be entrusted to him. s15,n1\*

**TONNELLERIE.** JACQUES VIVEY, Tonnelier, à Donaldsonville, a l'honneur d'informer messieurs les planteurs qu'il fabrique des BARILS à MELASSE, de la contenance de 44 à 45 gallons, à des prix modérés. Sa tonnellerie est située rue Mississippi, presque en face de l'Eglise. n9\*

**WEYAND, Facteur de Pianos,** tous les trois mois passe dans l'Assomption ainsi que chaque fois qu'il est appelé par les habitants. M. Weyand offre de vendre un superbe piano à quey, système en fer, pour le son et la beauté n'a pas de supérieur dans l'Etat. GINGRY, ANDREW—Greecr, opposé au Ferries, Donaldsonville, La. n1\*

**DR. JOS. H.—Docteur en Médecine** Paincourtville, La. n1\*

**FOR SALE**—2 waggon, 2 horse carts 1 ox cart, 1 dray, iron axes. 20,000 Fire Bricks; Five tons Tennessee Iron, different sizes, or sale by RICHARD & TEMPLET, n4\* Donaldsonville, 17, Mississippi st. FRESH TEAS! JUST received, a general assortment of the New-York Canton Tea Company's celebrated TEAS, and for sale by ANDREW GINGRY, Agent for the company. Donaldsonville, La., Sept. 14 1850. n1\*